Dossier technique 2027 Salle Annexe



1 - Contact

Direction technique
Thierry Opigez – 06 70 19 40 13
dirtechpresencepasteur@gmail.com

PRÉSENCE PASTEUR
Festival Off Avignon
@PRESENCEPASTEUR

2 - Présentation de Présence pasteur

Présence Pasteur est installé le temps du festival dans l'enceinte d'un lycée.
Le public est accueilli dans une grande cour arborée et au calme ou sont implantés les billetteries, un bar restaurant et les panneaux d'informations des spectacles.
L'accès à la salle Pasteur (gymnase), la salle Jacques Fornier et l'Annexe se fait directement depuis la cour. Les salles de classe sont au deuxième étage du dessus de la salle Jacques Fornier.

3 - Fonctionnement de Pasteur

Le fonctionnement de Présence Pasteur est basé sur la mutualisation d'une partie du matériel et la collaboration entre les équipes pour certaines tâches.

La mutualisation consiste en l'apport par chaque compagnie d'éléments compatibles et mis en commun afin de limiter les coûts et ne pas encombrer le plateau par plusieurs systèmes en parallèle.

Présence Pasteur n'organise pas la mutualisation. Elle doit être faite entre les régisseurs concernés.

A cette fin nous vous communiquerons dès que possible les coordonnées administratives et techniques des compagnies partageant la salle afin vous puissiez échanger entre vous

La collaboration est utile lors des montages communs des projecteurs et de la machinerie.
Chaque compagnie devra fournir **au moins un régisseur pluridisciplinaire compétent.**
Les projecteurs de chaque compagnie seront installés et câblés par l'ensemble des régisseurs lors de la journée de montage.
Une collaboration peut être mise en place aussi pendant les changements de plateau. L'équipe suivante peut par exemple donner un coup de main à l'équipe qui démonte pour gagner du temps d'installation....

Ne pas oublier les consommables : gaffeur, scotch tapis de danse, scotch alu noir (obligatoire car absence de frise), Barnier de la couleur qui vous a été assigné, lampe de rechange. **Présence Pasteur de tient pas de stock.**

4- Recommandations

Les moments que nous allons vivre ensemble sont des moments psychologiquement difficiles, financièrement coûteux et professionnellement importants pour tous.

Ne minimisez pas le facteur stress !

Une bonne organisation technique préalable et une forte structuration des équipes sont les conditions nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Préparez les documents techniques et envoyez-les le plus tôt possible à la direction technique de Présence Pasteur.

Nous sommes à votre disposition pour toute question et conseil technique ou organisationnel

Votre créneau comprend : Le patch de vos projecteurs, la mise et la démise, l'entrée et la sortie des spectateurs, le nettoyage du plateau et bien sûr le spectacle !

Simplifiez ou optimisez vos installations techniques afin de gagner du temps.

Constituez votre équipe technique en conséquence.

Pensez à la fatigue accumulée durant la préparation, le chargement, le voyage et le déchargement, Le montage, les réglages et les répétitions, les changements rapides entre les spectacles.

Prenez bien en compte que le **montage lumière, machinerie et son ne peut se faire que pendant le jour de montage prévu** pour des raisons évidentes de sécurité et de pratique. (Voir Planning)

Merci de lire attentivement le règlement intérieur.

5 - Planning

Le **Jour J** est le jour de la première du festival

Nous vous communiquerons la date officielle dès qu'elle sera publiée.

J-6 De 14h à 18h : Accueil des compagnies. Déchargement des véhicules.
18h : Réunion technique et finalisation du plan de feu commun

Une fois les véhicules déchargés, ils devront être garés à l'extérieur de Présence Pasteur

J-5 8h/12h30 - 14h/19h
Montage lumière et son en commun.
20h/23h : Créneau de répétition

De J-4 à J-2 4 créneaux de répétition de 4 heures par jour.
8h/11h - 11h/14h - 14h/17h - 17h/20h - 20h/23h

J-1 Générale en condition, aux horaires du festival

Jour J Première du Festival

En dehors de la Générale vous disposez de 2 créneaux de 3 heures pour vos réglages techniques et vos répétitions. Le choix des créneaux se fait en concertation avec toutes les compagnies et en fonction des contraintes de chacun.

Vos deux créneaux de répétition doivent être obligatoirement **non consécutifs** et sur des jours **différents**.

Début mars vous recevrez un document à remplir afin de nous communiquer toutes vos disponibilités pour ces créneaux de répétition

En cas de plusieurs spectacles en alternance sur 1 créneau, le nombre de créneaux de répétition est valable pour 1 créneau occupé et non pour 1 spectacle

Le planning global des répétitions ne sera validé que lorsque toutes les compagnies concernées seront satisfaites de leurs créneaux.

En cas de litige c'est la Direction de Présence Pasteur qui tranchera

Les dates et horaires de passages de commissions de sécurité (pré-visite et visite), ne dépendent pas de Présence Pasteur. Elles sont imposées par les commissions elles-mêmes et sont impératives. Les compagnies doivent alors cesser le travail et quitter les salles pour ne pas ralentir le déroulement des visites. (Le temps d'arrêt, sera récupéré) il en va de même pour les contrôles Electricité et Structures.

Le démontage du matériel se fera le lendemain du dernier jour du festival à partir de 8h.
Aucune dérogation ne sera possible.

6 - Fiche technique Salle Jacques Fornier

Descriptif des aménagements.

La salle Annexe se situe au fond de la cour entre la salle Jacques Fornier et la salle Pasteur au rez-de-chaussée du bâtiment principale
Elle mesure 10,70m de long sur 5.25m de large et 3,35m de hauteur. La salle est complétement occultée et climatisée. Vous n'avez pas accès aux réglages de celle-ci.
L'accès se fait depuis la cour par une porte situés derrière le gradin. Pour les comédiens il n'y a pas d'accès direct au plateau. Ils peuvent accéder à la salle par une porte servant d'issue de secours située elle aussi à l'arrière du gradin.

Le plateau.

L'aire de jeu : 5.25 d'ouverture et 3.6m de profondeur.
Un placard au fond de la scène à jardin diminue l'ouverture (voir plan)
Le sol est revêtu de tapis e dans ce noir.

Le gril : Une structure en aluminium permet l'accroche de quelques projecteurs.

L'espace public

Le public est installé sur des bancs en bois gradinés pouvant recevoir **45 personnes maximum**.
Le gradin est décentré par rapport à la scène et l'accès public se fait par une circulation à jardin.

L'aire de stockage

Le stockage de vos décors se fait à l'extérieur de l'annexe dans une tente située à droite de la salle Pasteur a 15m de l'annexe. **Le chariotage entre le stockage et la salle n'est pas possible** (nuisance sonores). Sauf si vous utilisez des chariots avec des roues gonflables.

Nous fournir obligatoirement les certificats d'ignifugation des décors et accessoires au format papier

Les loges

Les loges communes climatisées installées dans un Algeco et une salle de classe au premier étage au-dessus de la salle Jacques Fornier.

La régie

Elle se trouve derrière le gradin (à l'entrée de la salle) dans l'axe de la salle et de la scène.
Elle est équipée d'un jeu d'orge manuel 12 circuits 2 préparations

Les gradateurs :

Les gradateurs sont installés dans le placard situé sur le côté jardin de la scène
12 circuites de 2 kW alimentés par une prise 240V 20A

La lumière :

A charge pour les compagnies de fournir l'ensemble des projecteurs nécessaire à leur spectacle ainsi que les câbles DMX. L'ensemble du matériel devra être vérifié au sol avant le montage.

Pour des contraintes de sécurité il est demandé aux compagnies de limiter à 8 le nombre de projecteurs accrochés au gril.
La perche de face se situe au fond le la salle au-dessus de la régie
La salle étant basse de plafond il est impératif d'utiliser des projecteurs de petites dimensions

Le son :

Présence pasteur ne fournit aucun matériel son.
Vous devez fournir l'ensemble du matériel son. Nous vous encourageons à mutualiser le matériel son pour une installation plus cohérente et plus légère.
Nous vous communiquerons les coordonnées de tous les régisseurs dès que possible

7 - Règlement intérieur

1- Chaque Compagnie doit fournir à l'organisateur, pour le **31 mars** au plus tard, la fiche technique ainsi que le plan lumière adapté à la salle. En concertation avec les régisseurs des compagnies un plan de feux global sera proposé

2 - Chaque compagnie, dès son arrivée sur place fournira aux régisseurs de Pasteur les certificats d'ignifugation de ses décors et accessoires ainsi que les coordonnées de la compagnie sur Avignon (noms, fonctions, adresses, téléphones etc....) Pensez aussi aux documents administratifs à fournir en cas de contrôle (Urssaf, inspection du travail ...).

3 - La jauge du public accueilli dans chaque salle est fixée par la commission de sécurité. **Il est impératif de respecter la jauge maximale de spectateurs.** (Voir paragraphe 6 - Fiche technique)

4 - Tous les locaux du Lycée Pasteur ne sont pas à la disposition de la manifestation notamment certains étages des bâtiments et des classes qui sont sécurisés par alarme sonore et visuelle. Pour la tranquillité de tous il est interdit d'y accéder ...

5 - Le stationnement des véhicules des compagnies ou des personnes accompagnatrices est interdit dans l'enceinte du lycée. Après le déchargement du matériel les véhicules devront être garés à l'extérieur.

6 - Chaque compagnie devra travailler dans le cadre strict des créneaux horaires qui lui sont impartis. Présence Pasteur se réserve le droit de suspendre le spectacle de la compagnie dont le dépassement horaire viendrait à mettre en péril les représentations des autres compagnies.

7 - Chaque compagnie doit s'assurer d'avoir le personnel nécessaire et compétant requis par l'ampleur et la complexité de ses régies et de son dispositif afin de respecter les créneaux horaires impartis contractuellement.

8 - L'ensemble des installations techniques des compagnies se fait sous les directives et le contrôle des régisseurs généraux de Présence-Pasteur. Ils ont toute autorité pour imposer aux compagnies un fonctionnement et des installations fiables et conformes aux règles de sécurité. De même les régisseurs généraux pourront interdire la mise en œuvre de matériels n'offrant pas les garanties nécessaires de fiabilité.

9 - Dans les salles équipées de climatisation et de ventilation il est formellement interdit de changer les réglages de celles-ci. Seuls les régisseurs généraux de Présence Pasteur peuvent intervenir sur ces équipements.

10 - Les répétitions éventuellement demandées par les compagnies en dehors des créneaux impartis, ne pourront se faire qu'avec l'accord et la présence d'un Régisseur de Présence Pasteur. Ces répétitions supplémentaires ne seront autorisées qu'exceptionnellement.

11 - Aucun essai de son ne pourra se faire après minuit.

12 - Toutes accroches ponctuelles, en dehors de celles mises en place par Présence-Pasteur, devront faire l'objet d'une demande spéciale auprès de la direction technique et comporter un descriptif précis de l'appareillage et des fonctions souhaitées ainsi qu'un bilan des forces ou charges mises en œuvre.

13 - Pendant toute la durée du montage lumière et son, ainsi que pour l'installation et la mise et démise de son spectacle, l'équipe technique de chaque compagnie sera composée d'au moins deux régisseurs pluridisciplinaires compétents munis de leurs EPI : au minimum chaussures de sécurité et gants

14 - Le démontage des installations d’éclairage, des systèmes son et accroches se fait le lendemain du dernier jour de festival, afin de ménager les équipes et par souci de sécurité. Chaque équipe sera représentée pendant toute la durée du démontage par au moins 2 techniciens compétents (Munis de leurs EPI). Ce démontage se fait sous la direction d'un régisseur général de Présence-Pasteur. Les équipes ne pourront quitter le lieu qu’après avoir obtenu son accord.

15 - Toutes les implantations d'éclairage scénique ainsi que les installations du système son, leurs câblages et leurs "patchs" seront réalisés au cours des montages communs. Il est formellement interdit d'intervenir dans ces installations après le montage commun sauf intervention de maintenance sous contrôle conjoint d'un régisseur général et du régisseur concerné par le matériel en défaut.

16 - Ne seront installés pour chaque compagnie que les projecteurs qu’elle apporte. Il n'y aura pas de mélange de projecteurs sauf accord particulier entre compagnies.

17 - Pour le système son, la mutualisation (apport par chaque compagnie d'éléments compatibles et mis en commun) est la solution la plus simple pour tous afin d’obtenir une installation cohérente et peu encombrante. Cela peut permettre aussi d’alléger les coûts pour chaque compagnie.

18 - Après chaque représentation, la compagnie ayant joué doit laisser les lieux comme elle les a trouvés, c’est-à-dire propres. Cette astreinte concerne : le plateau, les coulisses, le gradin, la régie et les vestiaires. Le matériel nécessaire au nettoyage est à disposition auprès d’un régisseur de pasteur.

19 - L'accès aux salles de spectacle par le personnel d'une compagnie pendant la représentation d'une autre compagnie est formellement interdit. Le personnel d'accueil de la compagnie en cours de représentation et le régisseur général de Présence-Pasteur ont toute latitude pour en interdire l'accès.

20 - Le personnel de Présence-Pasteur n'est pas à la disposition des compagnies pour pallier une éventuelle carence de technicien ou de compétence dans l'exploitation de leur spectacle.

21 - Rappel : La consommation de toutes substances interdites par la loi ainsi que les transactions auxquelles elles peuvent donner lieu ne peuvent être tolérées dans l’espace Pasteur. Tout contrevenant s’expose à son exclusion des lieux.

22 - Le montage du matériel lumière et de la machinerie se fait uniquement pendant les jours de montages définis

23 - Il est demandé aux Compagnies de signaler au plus vite tout déréglage de projecteurs et autres problèmes.
Toute intervention sur les perches et les IPN, autre que les réglages des éléments déjà en place devra être soumis à Présence-Pasteur ainsi qu'aux compagnies partageant la salle. Les interventions à titre exceptionnel et en cas de problème majeur devront être effectuées sur les créneaux de la Cie et en présence d’un régisseur de Présence Pasteur.

24 - En aucun cas il ne sera fait usage d'artifices pyrotechniques à l’intérieur de la salle

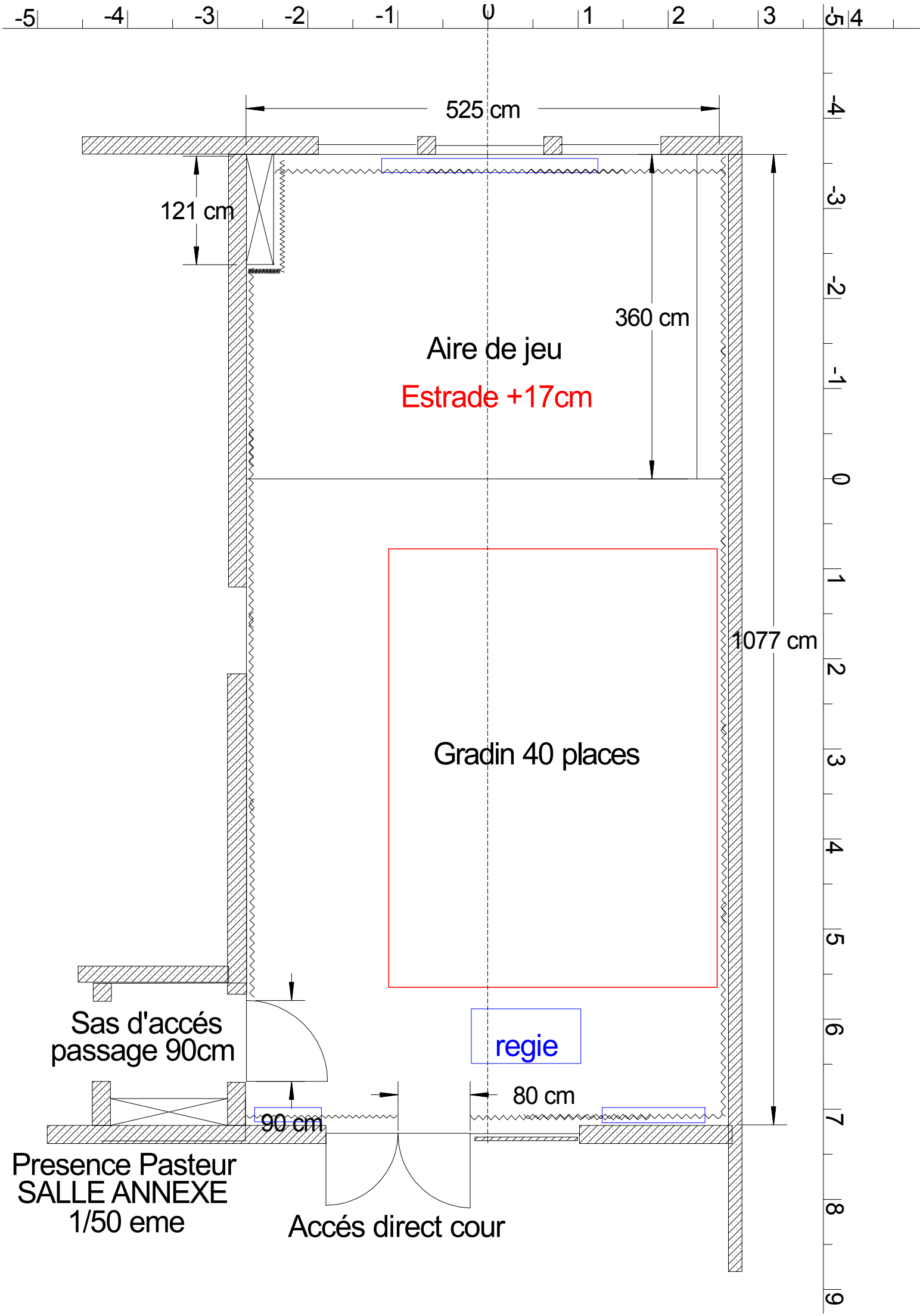
525 cm
121 cm
360 cm
Aire de jeu
Estrade +17cm
1077 cm
Gradin 40 places
Sas d'accés
passage 90cm
regie
80 cm
90 cm
Presence Pasteur
SALLE ANNEXE
1/50 eme
Accés direct cour

REALISE A L'AIDE D'UN PRODUIT AUTODESK VERSION ETUDIANT

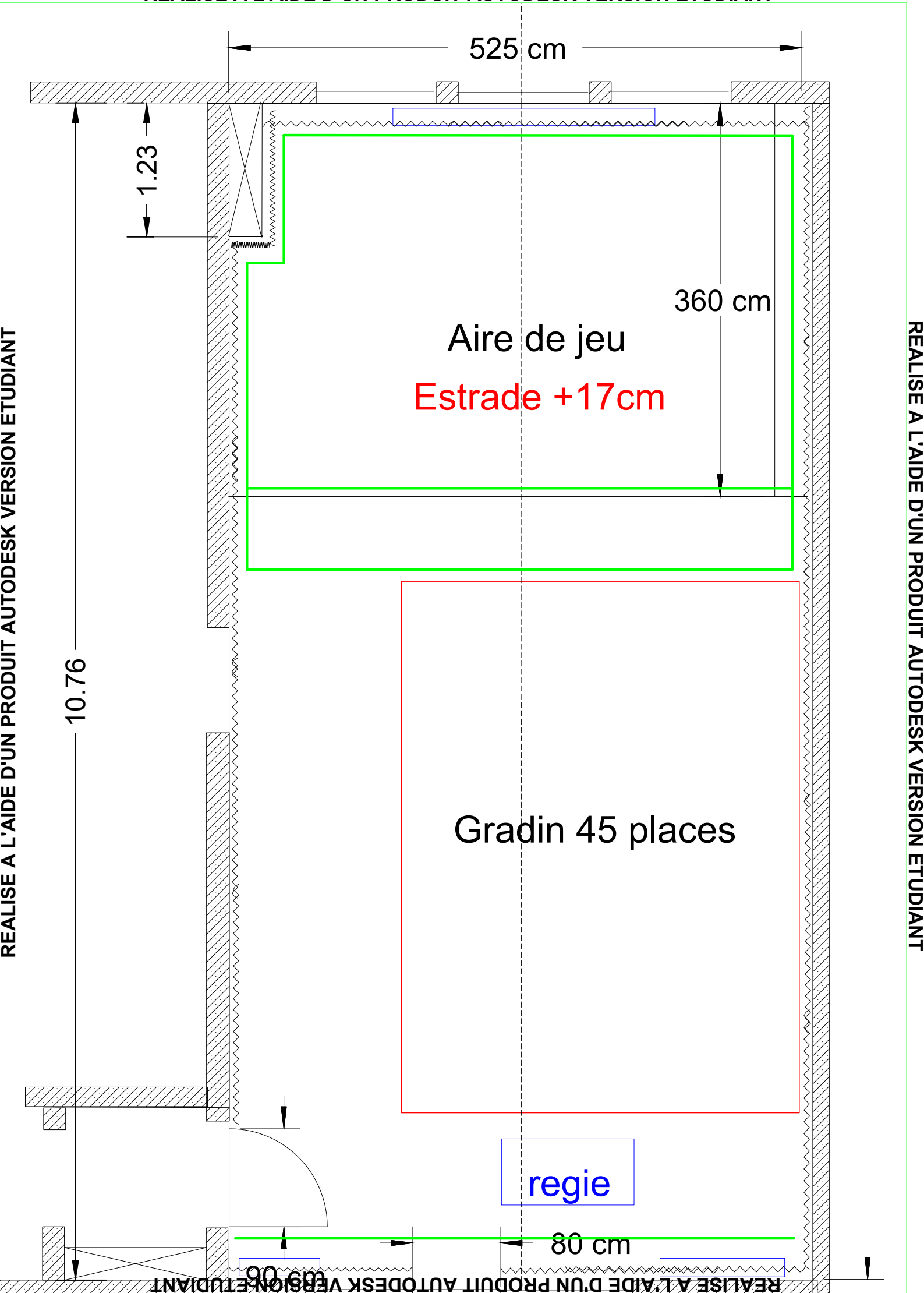

REALISE A L'AIDE D'UN PRODUIT AUTODESK VERSION ETUDIANT
REALISE A L'AIDE D'UN PRODUIT AUTODESK VERSION ETUDIANT
REALISE A L'AIDE D'UN PRODUIT AUTODESK VERSION ETUDIANT